

Réf: Dossier 448327

Avis de constitution

SOCIETE « L'INSTANT MERIDIEN »

Siège Abidjan Cocody Angré 8ème Tranche-Lot 139-
Ilot 12, Lot 139, Ilot 12

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 11/09/2025 reçus par Me KOUAME Aya Jocelyne Ange,, et enregistrés au CEPICI le 12/09/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « L'INSTANT MERIDIEN »

Objet : La Société a pour objet en tous pays et plus particulièrement en République de COTE D'IVOIRE :

- Salon de thé
- La restauration;
- La pâtisserie ;
- Boulangerie ;
- Glacier ;
- Vente de Jus naturel ;
- La Vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées ;
- Alimentation Générale ;
- Commerce général et négoce ;
- Service traiteur ;
- Import-export ;
- Toutes prestations de services liées à l'objet précité

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis ainsi qu'à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement.

Capital 3,000,000 F CFA divisé en (300.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 300 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Cocody Angré 8ème Tranche-Lot
139-Ilot 12, Lot 139, Ilot 12

Dirigeant(s) M BOUZID KHALIL FOUAD (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-10765 du 22/10/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°65115/GTCA/RC/2025 du 22/10/2025

